

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

Le 9 septembre 2020

**Signature des premières chartes d’engagement entre la Région Normandie, l’Agence Régionale de l’Orientation et des Métiers** **et 18 entreprises normandes**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Président de l’Agence Régionale de l’Orientation et des Métiers, s’est rendu, ce jour, dans les locaux de l’entreprise Legallais d’Hérouville-Saint-Clair pour la signature des premières chartes d’engagement entre la Région, l’Agence Régionale de l’Orientation et des Métiers** **et 18 entreprises du Calvados, en présence de Rodolphe Thomas, Maire d’Hérouville-Saint-Clair, et Vice-président de la Région Normandie.**

Dans le cadre de sa stratégie sur l'orientation et l'information Métiers, la Région Normandie souhaite favoriser et promouvoir l'orientation tout au long de la vie et permettre à chacun d'accéder à un accompagnement de qualité et de construire son parcours professionnel.

A travers le développement d’une Charte d’engagement régionale, la Région et son Agence de l’Orientation entendent apporter de la valeur ajoutée au système actuel de l’orientation, en plaçant les entreprises au cœur du dispositif et en facilitant leur rapprochement avec les jeunes, les familles et le monde éducatif.

Dénommée « Fabrique des Compétences », cette charte a été co-construite de façon expérimentale par la Région, l’Agence Régionale de l’Orientation et des Métiers et des entreprises du territoire d’Hérouville-Saint-Clair, dont l’entreprise Legallais, avec un accompagnement méthodologique de l’Aract, (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).

Les entreprises qui rejoignent la démarche s’engagent à coopérer avec l’Agence Régionale de l’Orientation et des Métiers pour une durée de deux ans (avec possibilité de reconduction) dans la conduite de deux actions (minimum) en faveur de l’orientation et de l’information Métiers et de la mixité des emplois :

* **au minimum une action du dispositif régional d'orientation** : Les entreprises s’engagent à rejoindre le « **Réseau d’Ambassadeurs Métiers »** et/ou àcontribuer au **dispositif « Immersions »** en accueillant pendant quelques jours des jeunes en construction de projet
* **une action au choix parmi trois grandes thématiques** :
* **Faire découvrir son entreprise et ses métiers** (actions à destination des Parents, actions de parrainage, organisation de visites d’entreprise, coopérations avec les structures de formation du territoire…)
* **Accueillir tous les publics pour faciliter l'orientation et la construction des parcours professionnels** (stages étudiants, stages « d’immersion » pour le public adulte en recherche d’emploi ou en reconversion, actions de professionnalisation à destination des enseignants, accueil de classes en entreprise…)
* **Participer à des actions locales ou régionales** (forums, remises de diplômes, interventions auprès des écoles, lycées ou universités, diffusion d’offres d’emploi sur le site « Emploi’Normandie »…).

Adhérer au réseau de la Charte d’engagement régionale « Fabrique des Compétences » constitue une manière pour les entreprises de gagner en visibilité et en reconnaissance auprès des publics, des autorités académiques, de l’enseignement supérieur et des acteurs de l’information et de l’orientation, tout en développant ou en renforçant leur engagement social et sociétal.

Les entreprises adhérentes bénéficient, par ailleurs, d’un accompagnement par un référent de proximité de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers ou de la Région Normandie pour la mise en œuvre de leurs actions d’orientation. Elles pourront aussi bénéficier de temps fédérateurs, animés et/ou coordonnés par l’Agence Régionale de l’Orientation et des Métiers pour échanger sur les « bonnes pratiques » avec les autres entreprises du réseau et bénéficier de temps de professionnalisation sur les enjeux emploi, formation, orientation. Des kits de communication seront aussi mis à leur disposition pour valoriser leurs engagements en région.

18 entreprises du territoire du Calvados ont d’ores et déjà décidé de s’engager dans la démarche : Legallais (Quincaillerie), Laboratoires Gilbert (Pharmacie), Dejamobile (Editeur de logiciels), Voxa Direct\* (Vélotypie), Boulangerie Quellier (Boulangerie), Sous mon Toit (Services à la Personne), PMTP (Travaux Publics), SEGID (Propreté), GEIQ Propreté (Gpmt Employeurs Insertion Qualif. Propreté), Leclerc (Grande distribution), Keolis Bus Verts (Transports en commun), FILT 1860 (Fabricant de filets), Armatis (Relation Clientèle à Distance),Esnault (Bâtiment), Piercan (Industrie), Lactalis (Industrie), Digital Fast Forward, éditeur de Tiny Coaching (Numérique), Toffolutti (Travaux Publics).

D’autres entreprises normandes rejoindront progressivement la démarche. Un important travail de promotion de la Charte sera engagé tout au long du dernier semestre 2020 afin de collecter un maximum d’adhésions.

A partir du 1er janvier 2021, les jeunes, les familles et les enseignants pourront se connecter à une plateforme numérique « Destination Métier » afin de connaître toutes les entreprises signataires de la Charte, les Ambassadeurs-Métiers mobilisables ainsi que les lieux d’immersion professionnelle possibles et pourront se mettre directement en relation avec les interlocuteurs.

Contact presse : Charlotte Chanteloup – 02 31 06 98 96 – 06 42 08 11 68  - charlotte.chanteloup@normandie.fr